

REGLEMENT DE L'INTERNAT

PREAMBULE

L'hébergement à l'internat est un service rendu aux familles par le Lycée. Aussi, l'objectif principal de l'équipe éducative est d'offrir aux internes les conditions optimales de réussite. Il s'agit avant tout de mettre à la disposition des élèves un lieu de travail et de repos.

INSCRIPTION

L'inscription est valable pour l'année scolaire entière. Le règlement des frais s'effectue par trimestre aux services de l'intendance. Tout trimestre entamé est dû, une remise d'ordre peut être effectuée en cas d'absence de plus de 15 jours justifiée par une raison de force majeure (longue maladie avec certificat médical).

HORAIRES

La présence de tous les internes est strictement obligatoire entre 18h30 le soir et 7h45 le lendemain.

➤ LEVER	7H00
➤ PETIT DEJEUNER	7H15 à 7H40
➤ FERMETURE INTERNAT	7H45
➤ OUVERTURE DE L'INTERNAT	18H à 18H30
➤ REPAS (avec appel)	18H30
➤ ETUDE (avec appel)	19H15
➤ DOUCHE	avant 21H30
➤ EXTINCTION DES FEUX (après contrôle des présents)	22H00

ETUDES

Des moments de travail en étude sont organisés. Tous les élèves sont vivement invités à respecter le travail d'autrui en travaillant dans le calme et l'entraide favorisant ainsi une ambiance sereine indispensable.

Les élèves qui ressentent le besoin d'un soutien scolaire ou d'une aide ponctuelle sont invités à en informer le Conseiller Principal d'Education (CPE).

ABSENCES

- **Absences prévisibles :**

Elles doivent être signalées aux Conseillers Principaux d'Education (CPE) par un écrit des parents dès le lundi matin.

En aucun cas un élève ne pourra quitter l'établissement pendant la semaine sans une autorisation écrite, ceci en dehors des autorisations données à caractère permanent.

- **Absences exceptionnelles :**

Elles doivent impérativement être signalées au CPE par téléphone.

DISCIPLINE ET ENTRETIEN DES CHAMBRES

Les internes sont tenus d'assurer l'entretien courant des chambres. Ils doivent faire leur lit tous les matins et laisser leur chambre en ordre.

Il est interdit de circuler dans les dortoirs en chaussures de ville ou de sport. L'usage des pantoufles est obligatoire.

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'internat et d'y introduire des boissons alcoolisées ou autre produit illicite.

Les radoréveils sont autorisés à l'internat. Une tolérance sera donnée aux appareils sonores mais les CPE peuvent les interdire en cas d'utilisation abusive, dérangeant autrui.

Les élèves ont la possibilité sous le contrôle des maîtres d'internat et des CPE de décorer leur chambre (posters, affiches...), tout en veillant à ne pas dégrader les revêtements et peintures.

Les appareils permettant de chauffer des boissons sont interdits.

Toute dégradation constatée par les responsables de l'internat sera facturée aux occupants de la chambre. Un état des lieux sera fait en début d'année.

SANCTIONS

Elles sont les mêmes que celles prévues au règlement intérieur du Lycée, et s'appliquent au présent règlement.

Pour chaque interne, la sûreté et la tranquillité de son lieu de vie doivent être une priorité.

Des mesures d'exclusion temporaire ou définitive pourront être prises à l'encontre d'élèves ayant commis des fautes importantes telles que le vol, l'introduction et (ou) la consommation d'alcool ou de produits illicites, la possession d'objet dangereux, ou à l'encontre des élèves participant à des jeux dangereux pour la sécurité dans l'internat (dégâts d'eau, feux...).

Les internes ne sont pas autorisés à se déplacer dans les étages autres que le leur.

ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES

Le foyer est un lieu de détente ouvert, diverses activités, à la demande des élèves peuvent être organisées. Les élèves disposent d'une salle de télévision, de salles de détente avec "baby-foot", flipper, lectures, jeux de sociétés. Des activités sportives sont également mises en place chaque année.

LES DELEGUES DE L'INTERNAT

Chaque année, les internes élisent deux délégués de l'internat. Ils sont chargés de les représenter auprès des adultes ou dans les diverses commissions. Cette élection est importante pour organiser la vie de l'internat.

Après 18h, si vous souhaitez joindre téléphoniquement un responsable de l'internat.

COMPOSITION DU TROUSSEAU

FOURNI PAR LES FAMILLES	FOURNI PAR LE LYCEE
➤ 1 DRAP HOUSSE	➤ 1 TRAVERSIN
➤ 1 COUETTE + HOUSSE	➤ 1 HOUSSE DE TRAVERSIN
➤ CADENAS	➤ 1 HOUSSE A MATELAS
➤ EFFETS DE NUIT	
➤ TROUSSE DE TOILETTE	
➤ RADIO-REVEIL	
➤ PAIRE DE PANTOUFLES	